

**Institut d'Études Judiciaires  
de la Martinique  
(I.E.J.)**



**Campus Universitaire  
97233 SCHOELCHER  
Tél. : 05 96 72 73 80**

**51 Rue Lazare Carnot  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél. : 05 96 73 90 01**

**Directrice : Claire DEBOURG**  
*Agrégée des Facultés de Droit  
Université des Antilles*

**Président : Raymond AUTEVILLE**  
*Avocat à la Cour  
Ancien Bâtonnier de l'Ordre*

**CYCLE DES CONFÉRENCES SUR LES LIBERTÉS  
ET DROITS FONDAMENTAUX 2018.**

**CONFERENCE DU VENDREDI 29 Mars 2019 de 18 à 20 HEURES**

***AMPHITHEATRE FRANTZ FANON  
Amphithéâtre Frantz FANON  
Faculté de Droit & d'Économie de la Martinique  
Campus Universitaire de Schœlcher***

**« LES SOCIÉTÉS D'ESCLAVES EN MARTINIQUE AUX XVIII<sup>ème</sup> ET XIX<sup>ème</sup>  
SIÈCLES »**

51 rue Lazare Carnot  
TELEPHONE: 05 96 73 90 01  
[auteville.com](http://auteville.com)

97200 FORT DE FRANCE  
[avocat@cabinet-](mailto:avocat@cabinet-)

N° SIREN : 505 037 853

Code APE : 9499Z

N° SIRET : 505 037 853 00015

## **INTERET DE LA CONFERENCE**

Comme l'a recommandé l'historien Gibert PAGO, nous ne devons pas nous définir comme des descendants d'esclaves, mais comme des descendants d'êtres humains que d'autres êtres humains ont mis en esclavage.

En effet l'esclavage n'as pas réussi à anéantir l'humanité intrinsèque de l'esclave. En dépit de l'interdiction de danses et d'assemblées d'esclaves formulée dès le 4 mai 1654, par le Conseil souverain de Martinique et confirmée par les articles 16 et 17 du Code Noir, les esclaves se réunirent au sein des kalendas, nations, convois et sociétés.

Ils se constituèrent même en associations, et les activités organisées par celles-ci, traduisent l'humanité de l'esclave, pourtant légalement réduit à l'état de bien meuble.

Ces espaces de convivialité, de solidarité à l'intérieur du système esclavagiste méritent d'être connus. Ils sont en effet à l'origine de nos mutuelles, sociétés d'enterrement, syndicats, sociétés de lanciers, de quadrilles, de nos bals bouké, léwoz, bélé, soussou et autres koudmen et également d'une part de notre carnaval populaire.

D'où l'importance de la conférence sur le thème « **LES SOCIETES D'ESCLAVES EN MARTINIQUE AUX XVIIIème ET XIXème SIECLES** », organisée par l'**IDHM**, et prononcée Madame Martine FLANDRINA ,Professeure retraitée de lettres-histoire-géographie, qui a collaboré à plusieurs ouvrages sur l'histoire et le patrimoine des communes de Martinique, à l'inventaire du patrimoine culinaire de la Martinique , et qui poursuit assidument des recherches sur l'histoire de Martinique.

**Raymond AUTEVILLE**  
*Président de l'**IDHM**.*

## **PROGRAMME DE LA CONFERENCE**

- **Allocution introductive**  
Monsieur le Bâtonnier Raymond AUTEVILLE  
*Président de l'IDHM*
  
- **Allocution de Madame Claire DEBOURG**  
Directrice de l'IEJ Martinique
  
- **« LES SOCIETES D'ESCLAVES EN MARTINIQUE AUX XVIIIème  
ET XIXème SIECLES »**  
  
Madame Martine FLANDRINA  
*Professeure d'histoire*
  
- **DEBAT**
  
- **CLOTURE**  
  
Monsieur le Bâtonnier Raymond AUTEVILLE  
Président de l'IDHM

## **DOCUMENTATION**

- I- [HTTP://ESCLAVAGE-MARTINIQUE.PATRIMOINES-MARTINIQUE.ORG/QUOTIDIEN-ESCLAVES.HTML](http://ESCLAVAGE-MARTINIQUE.PATRIMOINES-MARTINIQUE.ORG/QUOTIDIEN-ESCLAVES.HTML) LE QUOTIDIEN DES ESCLAVES.
  
- II- EXTRAIT DE COTTIAS (MYRIAM), ELABORER UNE CITOYENNETE SUBJECTIVE. UN PROCESSUS A L'ŒUVRE DANS UNE PLANTATION DE LA MARTINIQUE AU XIXE SIECLE. OPEN EDITION

### **I- REPÈRES HISTORIQUES**

---

**HTTP://ESCLAVAGE-MARTINIQUE.PATRIMOINES-MARTINIQUE.ORG/QUOTIDIEN-ESCLAVES.HTML  
LE QUOTIDIEN DES ESCLAVES.**

## **LE TRAVAIL ET LES METIERS**

Le régime du travail est encadré par le Code Noir (édits de mars 1685 et de mai 1724). Par nature l'esclave est là pour travailler à la discrétion du maître, à seules conditions pour ce dernier de respecter le repos dominical et les fêtes religieuses et à lui assurer le logis, la nourriture et le vêtement.

Le travail agricole est le lot de la majorité des esclaves. Ces « nègres de houe » forment « l'atelier », dirigé par un commandeur. Les enfants sont mis au travail dès l'âge de 6 ans dans des « petites bandes », selon une pratique qui perdurera jusqu'aux années 1930 !

Le travail dans les champs de canne est le plus pénible, avec des variations saisonnières (récolte de février à juin environ). En Martinique, le café, et dans une moindre mesure le cacao ont également employé une main-d'œuvre servile non négligeable.

L'habitation a également besoin de domestiques, les « nègres de case », majoritairement des femmes, qui accèdent, par leur proximité avec les maîtres, à des privilèges (notamment la perspective de la liberté pour bons et loyaux services) enviés, mais sont également plus étroitement assujettis.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les esclaves accèdent à des métiers plus spécialisés, auparavant exercés par des employés ou artisans blancs : sur l'habitation (nom donné à la plantation dans les Antilles françaises), ce sont des commandeurs noirs qui encadrent les ateliers, tandis que la sucrerie ou la distillerie emploie des esclaves spécialement qualifiés. Mais c'est surtout l'univers de la ville, surtout à Saint-Pierre, qui offre des opportunités nombreuses de nouveaux métiers : pêcheurs, canotiers, dockers, manœuvres, charpentiers, boulangers, commis de magasins...

Les « nègres à talent », ayant un métier spécialisé, sont fréquemment loués par leur maître, en fonction des besoins, et touchent une part du gain du maître, qui leur permet de se constituer un pécule. A côté du travail pour le maître « pou béké-a », se développe un travail « pour soi » de l'esclave, notamment le samedi pour cultiver un lopin et assurer sa subsistance, , est devenu la règle dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **LA VIE MATERIELLE**

Les dispositions du Code noir, précises sur les obligations des maîtres pour assurer les besoins vitaux des esclaves, n'ont été suivies que dans quelques habitations, ou à certaines périodes.

L'habitat des esclaves, très modeste, obéit à des techniques de construction qui se transmettent jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle : cases d'une pièce, parfois deux, maçonnées dans les quartiers d'esclaves des grandes habitations (les rues « cases-nègres », telles qu'on peut encore les voir à la Poterie des Trois-Ilets, sur l'habitation Gaigneron au Lamentin...). La construction en « gaulettes » et torchis, couverte de paille de canne ou de palmier est fréquemment représentée dans les gravures du XIX<sup>e</sup> siècle. La cuisine se fait à l'extérieur, sur un potin au charbon de bois, d'où un ordinaire peu varié.

Cases de Nègres, Beyer - Arch. dép. Martinique, 5 Fi 58

A la Martinique, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les maîtres ont le plus souvent remplacé la fourniture de vivres par l'attribution d'un jardin et d'une journée, le « samedi nègre », par lesquels l'esclave assure lui-même sa subsistance, voire un surplus à vendre au marché. Sur les habitations les plus vastes, ou en temps de pénurie, les propriétaires consacraient plusieurs carreaux de terre aux cultures vivrières (essentiellement le manioc), cultivés collectivement par l'atelier.

Le vêtement est un enjeu considérable pour les esclaves qui, toute la semaine, travaillent vêtus de hardes, mais peuvent gagner de la considération sociale par de beaux vêtements aux jours de repos. Le regard ironique des observateurs extérieurs sur ces pratiques de parure du corps est donc injustifié.

Obligés de travailler, les esclaves ne sont pas libres de circuler, et sont tenus de présenter un « billet » de leur maître à toute réquisition lors de leurs déplacements : cette disposition doit empêcher le marronnage, ainsi que les regroupements, potentiellement séditionnels.

## **LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE**

Nègres et Nègresses de la Martinique dansant la Chica.  
Arch. dép. Martinique, 15 Fi 136

On distinguait l'origine des noirs de traite en termes de « nations » (arada, elmina, mandingue etc.). Les générations suivantes, créolisées, construisent un nouveau système social et culturel, marqué par la formation et l'usage du créole, par des modes d'organisation hérités de leur société d'origine, mais aussi inventés pour répondre aux contraintes imposées par la vie sur l'habitation. La qualification du travail sur l'habitation, le statut personnel dans la société africaine d'origine, voire le charisme personnel, dessinent une hiérarchie reconnue par les esclaves. Cette hiérarchie structure les sociétés d'esclaves, en partie fondées sur l'origine culturelle, mais aussi lieu de brassage et de solidarité. Les fêtes et danses, le carnaval constituent des occasions de sociabilité. A ces occasions, la musique et la danse se transmettent entre les générations, perdant la plus grande partie de leurs attributs sacrés, mais constituant un héritage culturel aujourd'hui valorisé.

On a longtemps pensé que les esclaves n'avaient quasiment pas de vie familiale, au vu du faible nombre de mariages. Si les conjoints appartenaient à deux propriétaires différents, il était très difficile de les réunir. Les recherches généalogiques mettent pourtant en évidence des mariages religieux, puis civils, moins rares qu'on le pensait. Dans les faits, si la matrifocalité est majoritaire, on peut parler de famille esclave, de nombreux témoignages permettant d'identifier des unions stables même hors mariage.

A l'abolition, les mères de famille se présentent en général accompagnées de tous leurs enfants.

## **LA RELIGION DES ESCLAVES**

Venus de différentes régions d'Afrique, les esclaves ont emporté des systèmes de pensée et de croyance qui se sont rapidement transformés par influences réciproques et par contact avec le catholicisme, religion d'Etat aux Antilles françaises. Tous les esclaves étaient systématiquement baptisés, la conversion au christianisme étant, pour les rois catholiques, une justification de la traite négrière. Jusqu'en 1763, les pères jésuites sont les « curés des nègres », en particulier à Saint-Pierre.

Dutertre, Jean-Baptiste, « De la conversion des nègres la religion catholique, leur dévotion quand ils l'ont embrassée », Histoire générale des Antilles, t. II, 1667, ADM Rés. 8° 61  
Les autres ordres religieux, comme les dominicains (dont le célèbre Père Labat) ou les capucins, jouent aussi un rôle, mais la christianisation reste superficielle, permettant le développement d'une religiosité syncrétique. Le brassage culturel, la fin de la traite et le renouveau de l'instruction religieuse des esclaves (installation des frères de l'Instruction chrétienne, dits de Ploërmel, en 1839, ordonnance rendant obligatoire l'instruction religieuse

des esclaves en 1846) n'ont pas permis le développement de cultes spécifiques, comme le vaudou en Haïti ou la santería à Cuba.

Mais à côté d'une pratique chrétienne empreinte de caractères bien spécifiques (culte des morts/esprits des ancêtres et des saints, recherche d'une protection contre le malheur par des images saintes ou des rites de bénédiction...), la Martinique a vu le développement du « quimbois », ensemble de croyances, rites et pratiques magiques, partagé par les esclaves et les libres, et ce jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.

## II- EXTRAIT DE COTTIAS (MYRIAM), ELABORER UNE CITOYENNETE SUBJECTIVE. UN PROCESSUS A L'ŒUVRE DANS UNE PLANTATION DE LA MARTINIQUE AU XIXE SIECLE. OPEN EDITION

« « Découragement ». Lorsqu'il (Pierre Dessalles) l'utilise pour lui, le mot recouvre un abatement par rapport à l'état des colonies et aux ventes des sucres. Lorsqu'il est utilisé par les esclaves, le maître retranscrivant leurs paroles en les traduisant du créole en français, l'expression semble recouvrir d'autres significations qui ne sont plus de l'ordre de la passivité. Le 26 juillet 1823, dans une lettre écrite à sa mère, Pierre Dessalles rapporte des phrases énoncées par les représentants des esclaves :

*Le découragement [...] est à son comble, vos nègres se laissent aller au désespoir, rien ne les amuse, ils ne s'habillent plus et quand ils pensent à M. Chignac, l'hôpital se remplit, ils se laissent mourir. Monsieur, me dit Césaire, donnez-nous le diable, s'il est possible, mais ne conservez pas M. Chignac. Vous n'avez pas de poison chez vous, le découragement seul cause tout ce que vous éprouvez.*

*Engagé, en juillet 1822, Chignac, originaire du Périgord, comme gèreur de la sucrerie. Bon ouvrier mais trop autoritaire, Dessalles envisage de s'en séparer. Parallèlement, les esclaves « complotent contre lui », note-t-il dans son journal. Que recouvrait alors ce « découragement » qui s'exprimait et qui désorganisait la plantation ? La demande formulée par les esclaves était le départ de l'économe « injuste » ; une menace voilée pouvait aussi être comprise : celle du poison. Pierre Dessalles reconnaît immédiatement le rapport de force que les esclaves cherchent à instaurer et note le 13 août 1823 : « Renvoyer Chignac, ce serait montrer de la faiblesse. Il ne peut cependant rester longtemps avec moi. Ce sera lui qui me demandera à sortir et c'est à quoi je m'occupe » ; ou encore le 13 septembre 1823 : « J'ai réfléchi qu'en le renvoyant ce serait céder aux volontés de gens qui deviendraient peut-être encore plus exigeants et qui peut-être se porteraient à la révolte s'ils apercevaient la moindre faiblesse de ma part. » Cependant, à partir de l'échec des revendications formulées très formellement par les représentants de l'atelier des esclaves, le 26 juillet 1823, la violence se déchaîne des deux côtés. L'injustice du gèreur envers les esclaves tout comme celle que ces derniers éprouvent du fait du non-aboutissement de leurs réclamations cristallisent des drames humains. Le 15 juillet 1823, Césaire, l'un des représentants de l'atelier des esclaves, se suicide après avoir reçu quarante-cinq coups de fouet en une matinée. Avant de se précipiter du haut de la roue du moulin, il aurait dit, dans un créole que le maître retranscrit : « Bonjour vous autres tout, dis M. Chignac bonjour, dis li que li pas qué trouvé Césaire encore pour battre li. »*

(« Bonjour, vous tous, dites bien le bonjour à M. Chignac, dites-lui qu'il ne trouvera plus Césaire pour le battre. »). Raymond, lui, se précipite du haut d'un arbre à pain. Eulalie aurait juré « qu'il ne viendrait jamais à bien un négrillon tant qu'elle serait sur l'habitation » et, en effet, des enfants meurent sur la plantation, et elle-même avorte. Bibiane se tue, et Roc se pend. Romuald, pour avoir avoué qu'il avait utilisé du poison, est jugé puis condamné à mort.

Le poison était, en effet, apparu sur la plantation : mulets, bœufs, vaches meurent semble-t-il d'empoisonnement, et la terreur règne sur les habitations. Pour contraindre aux aveux et obtenir un retour au calme, la jouissance du samedi et du dimanche est enlevée aux esclaves ainsi que les pauses du midi. Les femmes sont séparées des hommes et chaque sexe dort dans un dortoir en haut de la purgerie. Il est interdit aux esclaves d'aller dans leurs cases pendant la nuit. L'accès à leurs cases leur est interdit pendant la journée aussi. Sur dénonciation d'esclaves étrangers à l'habitation, Eusèbe est arrêté. Jugé par la cour prévôtale, il est condamné le 12 août 1824 et exécuté. Jean-Pierre, qui a fomenté un projet de révolte contre l'administrateur, échoue et est envoyé au cachot tandis que des esclaves partent en marronnage.

Pierre Dessalles, au long de cette affaire, accuse des influences extérieures à son habitation et impose la fermeture des frontières de l'habitation. Le 6 décembre 1824, l'atelier assure à genoux que le poison ne sévira plus sur l'habitation, et Pierre Dessalles transcrit aussitôt cette déclaration en consignait dans une lettre :

La sortie de Chignac est aujourd'hui indispensable, nous devons à la haine qu'on lui portait tous nos malheurs. Je n'ai pas voulu céder à mes nègres, en le renvoyant, mais aujourd'hui ce ne sera pas montrer de la faiblesse, et je n'hésite plus. Le premier de janvier il ne sera plus sur l'habitation « .

## **BIBLIOGRAPHIE**

CELMA (Cécile), *Les sociétés d'esclaves aux Antilles : histoire comparative*. M. DORIGNY, *Esclavage, résistance et abolition*, **CTHS**, 1999

COTTIAS (Myriam), *Elaborer une citoyenneté subjective. Un processus à l'œuvre dans une plantation de la Martinique au XIXe siècle*. Open Edition

Henry de FREMONT, éd., *La vie d'un colon à la Martinique au XIXe siècle. Journal de Pierre Dessalles 1785-1850*.

GERBEAU (Hubert), *Les esclaves noirs . Pour une histoire du silence*, Paris, Balland, 1970

LOUDIN-BASTIDE (Caroline), *Maîtres accusés, esclaves accusateurs. Le procès Gosset et Vivé (Martinique, 1848)*, Presses Universitaires du Rouen et du Havre, collection *Récits d'esclaves* « 2015

REGENT(Frédéric), GONFIER (Gilda), MAILLARD (Bruno), *Libres et sans fers. Paroles d'esclaves français*. Fayard histoire, 2015

TAFFIN (Dominique), *L'église martiniquaise et la piété populaire, XVIIe-XXe* , ADM 2001

*Le carnaval. Sources, tradition, modernité* , *Les Cahiers du Patrimoine* N° double 23/24, Conseil régional de Martinique, décembre 2007 .

## **PROCHAINES CONFERENCES**

### **SUR LES LIBERTES & LES DROITS FONDAMENTAUX**

**VENDREDI 03 MAI 2019 : de 15 à 20 HEURES**

**SALLE PLENIERE DE L'HOTEL DE LA CTM  
PLAREAU ROY  
CLUNY  
97200-FORT DE FRANCE.**

**« LA VULNERABILITE DE LA POPULATION MARTINICAISE FACE AUX  
RISQUES NATURELS MAJEURS »**

EN PARTENARIAT ENTRE LE CESECEM ET L'IDHM,

Sous la direction de Monsieur le Professeur Pascal SAFFACHE